



Absence suivi médical

Par **Suivimédical**, le **06/10/2022** à **10:19**

Bonjour,

Combien puis je réclamé si mon employeur n'a pas adhéré au service santé depuis janvier 2011 et que aujourd'hui après une consolidation suite à un accident de travail je n'ai pas pu avoir de rdv chez le médecin du travail. Je me retrouve sans revenu depuis le 1/09/2022.

Cordialement

Par **P.M.**, le **06/10/2022** à **13:45**

Bonjour,

Il faudrait que vous puissiez invoquer un préjudice mais si vous ne faites plus partie de l'entreprise, il n'y a plus de suivi par la Médecine du Travail...

Autrement, vous pourriez signaler ce fait à l'Inspection du Travail...